

# MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)

## Objectifs

La mesure a les objectifs :

- Soutenir les individus admissibles, aptes à mettre en œuvre un projet viable d'entreprise;
- Favoriser la création d'emplois par la création d'entreprises;
- Offrir aux travailleurs autonomes prestataires de l'aide financière de dernier recours la possibilité de consolider leur activité d'entreprise ou de travailleur autonome;
- Diversifier les économies locales dans un contexte de développement économique stratégique;
- Aider les individus à retrouver leur autonomie financière.

## Aide offerte

Les participants à cette mesure peuvent être admissibles à deux (2) types d'aide, soit à un soutien du revenu et, aussi, à un soutien technique. Toutefois, il en revient exclusivement à votre agent d'Emploi-Québec de déterminer les particularités de votre admissibilité, qui précisera le type d'aide qui vous sera accordée.

## Soutien du revenu

Les prestataires de l'aide financière de dernier recours (assistance-emploi) et les participants de l'assurance-emploi peuvent avoir droit à un soutien du revenu, sous forme d'allocation, d'un montant de 393,75\$ par semaine.

Le comité de sélection STA convient de l'aide financière et technique avec chaque participant dont le projet aura été retenu, pour une période maximale de 52 semaines. Ce comité suit périodiquement la réalisation du projet et peut revoir la durée de l'aide convenue.

## Soutien technique

En plus de s'adresser aux participants de l'assurance-emploi, de l'assistance-emploi et aux personnes « sans emploi et sans soutien financier », le soutien technique est également offert aux travailleurs à statut précaire. Dans tous les cas, le soutien technique couvre les activités suivantes :

- Ateliers d'apprentissage offerts pour parfaire certaines connaissances dans l'administration et la gestion d'entreprise;
- Support individuel à la préparation et à la mise en œuvre du plan d'affaires;
- Suivi dans les premières phases de démarrage de l'entreprise;
- Aides-conseils au cours des premiers mois d'exploitation et durant la première année qui suit la fin de la participation.

## Participants admissibles

Le candidat admissible à l'aide technique et financière doit être soit :

- Sans emploi et avoir reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des 36 derniers mois;
- Sans emploi et avoir reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des 60 derniers mois, pour les congés de maternité ou parentaux;
- Prestataire de l'assistance-emploi.

La personne doit avoir une confirmation d'Emploi-Québec afin d'être admissible au programme.

Plusieurs exclusions peuvent s'appliquer. Veuillez contacter votre gestionnaire de parcours au Bureau de Services Québec de Papineauville.

## **Principaux critères de sélection**

Chaque demande est évaluée de façon spécifique, en tenant compte, entre autres, des critères de sélection suivants :

1. Créer une nouvelle entreprise ou acquérir une entreprise existante sur le territoire de la MRC de Papineau;
2. Le projet doit démontrer une viabilité et une rentabilité raisonnables et vérifiables dès le début du second exercice;
3. Le projet doit démontrer des chances appréciables de survie à moyen et long terme, par la démonstration que le secteur d'activités connaît une période de croissance;
4. Le requérant doit démontrer que l'entreprise ne vient pas concurrencer, de façon déloyale, une ou des entreprises offrant des produits ou services similaires;
5. Le requérant doit démontrer qu'il détient les connaissances, compétences et expériences inhérentes au domaine dans lequel l'entreprise œuvrera;
6. Le requérant doit faire la preuve qu'il détient ou est en mesure d'obtenir tous les permis et autorisations nécessaires à l'exploitation de l'entreprise; il en est de même du financement requis;
7. Finalement, le requérant doit démontrer que l'apport fourni par le programme est nécessaire au démarrage de l'entreprise.

## **GESTIONNAIRES DE PARCOURS**

Vous devez d'abord valider votre admissibilité auprès de votre gestionnaire de parcours, à l'endroit suivant :

### **Bureau de Services Québec de Papineauville**

365, rue Papineau  
Papineauville (Québec) J0V 1R0  
Téléphone : 819 427-6878 ou 1 877 639-0739

Le Bureau de Services Québec de Papineauville est responsable de la mise en œuvre de la mesure. À cette fin, en vertu d'une entente, il convient avec la MRC de Papineau d'assurer les services techniques d'encadrement et de suivi aux participants. Pour information supplémentaires :

Pour information :

### **Christian Pelchat**

Conseiller en développement économique, Programme STA  
MRC de Papineau  
266, rue Viger  
Papineauville, Québec J0V 1R0  
Téléphone : 819-427-6243 poste 1312  
Télécopieur : 819-427-8318  
Courriel: pelchat@mrcpapineau.com